



Compte rendu du conseil municipal du 14 Avril 2022

Etaient présents : Mesdames Sandrine Demouge, Stéphanie Jourdil, Stessie Leprêtre, Nathalie Pouillet, Gisèle Vallon, Catherine Cuenot, Emmanuelle Vergon Tripard. Messieurs Jean-Pierre Bringard, Arnaud Doyen, Cédric Girod, Christian Roy, Emmanuel Echemann. Régis Garnier.

Avaient donné procuration : Pascale Zimmermann à Jean Pierre Bringard, M Gérard Jacob à Gisèle Vallon

Etait absent excusé : /

Conformément à l'article L 2121-18 du CGCT, la séance est publique.

Le Maire constate le quorum et ouvre la séance.

Nombre de conseillers en exercice : 15 - Nombre de présents : 13 – Nombre de votants : 15

Le Conseil municipal désigne, Arnaud Doyen secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 17 mars 2021 est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour du Conseil Municipal

- Remplacement employée communale,
- Approbation du compte de gestion de l'année 2021,
- Approbation du compte administratif de l'année 2021,
- Affectation du résultat,
- Budget primitif de l'année 2022,
- Taux d'imposition des taxes directes locales 2022,

Remplacement employée communale Mme Régine Meunier

Madame Régine Meunier a fait valoir ses droits à la retraite. Nous ne prévoyons pas son remplacement complet. Les tâches de sa fiche de poste seront réparties de la manière suivante à savoir :

- Régie communale (location salle, tentes, tables, équipements de cuisine... Régine Meunier est actuellement régisseur de cette régie) : la régie sera gérée par Nathalie Stein, complétée par la location du centre de loisirs, des logements, des locaux des ateliers (avec des heures supplémentaires pour ce travail) etc..
- Ménage et état des lieux des salles - contractualisation de 5 heures par semaine - Mairie, Salle Communale, Centre de loisirs - Remise de clefs de lieux à louer et d'équipements communaux - Contrat contractuel et non fonctionnaire
- Entretien des espaces verts réalisé par Matéo Rouire
- Distribution courriers aux habitants : Patrick Heck et Matéo Rouire, éventuellement Élus
- Décors par les bénévoles,

Suite à l'ajournement lors du dernier conseil municipal, une commission s'est réunie en présence de MM Gérard Jacob, Christian Roy et Mme Catherine Cuenot. Après discussion, la commission propose soit l'emploi d'un personnel, soit faire appel à une société d'insertion sachant que le cahier des charges imposé sera l'état des lieux et la remise des clés au locataire de la salle. Deux sociétés d'insertions ont été contactées et chacune a indiqué ne pas réaliser d'état des lieux et par conséquent de remise de clés. Seul donc est proposé au conseil municipal la proposition de l'emploi d'un personnel en CDD.

Comme souhaité une offre d'emploi a été diffusé dans le journal de la commune.

Après délibération, le conseil municipal autorise, à l'unanimité M le Maire à effectuer les démarches de recrutement sur la base d'un CDD d'un an et de signer les documents y afférents.

Approbation du compte de gestion de l'année 2021

Le compte de gestion est établi par le Trésorier Payeur Général qui est chargé en cours d'année d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le Maire. Le compte de gestion doit parfaitement concorder avec le compte administratif.

| | |
|---------------------------------------|------------------|
| Dépenses de fonctionnement : | 310 102,60 euros |
| Recettes de fonctionnement : | 377 456,78 euros |
| Soit un excédent en fonctionnement de | 67 354,18 euros |
| Dépenses d'investissement : | 214 865,88 euros |
| Recettes d'investissement : | 222 663,03 euros |
| Soit un excédent d'investissement de | 7 797,15 euros |

Le résultat de l'exercice s'élève donc à 75 151,33€ (cumul de l'excédent de 67 354,18 en fonctionnement et de l'excédent de 7 797,15€ en investissement).

Le résultat cumulé, en tenant compte des résultats des années antérieures, est le suivant :

| | |
|---|--------------|
| Excédent de fonctionnement de | 381 823,59€ |
| Déficit d'investissement de | - 97 133,24€ |
| Soit un résultat de clôture qui s'élève à | 284 690,35€. |

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion de l'année et donne quitus au Trésorier public pour sa gestion financière.

Approbation du compte administratif de l'année 2021

Le compte administratif 2021 est le relevé des recettes et des dépenses qui ont été réalisées dans l'exercice comptable de l'année 2021.

Stéphanie Jourdil présente le compte administratif de l'année 2021 :

| | |
|---------------------------------------|------------------|
| Dépenses de fonctionnement : | 310 102,60 euros |
| Recettes de fonctionnement : | 377 456,78 euros |
| Soit un excédent en fonctionnement de | 67 354,18 euros |

| | |
|--------------------------------------|------------------|
| Dépenses d'investissement : | 214 865,88 euros |
| Recettes d'investissement : | 222 663,03 euros |
| Soit un excédent d'investissement de | 7 797,15 euros |

Le résultat cumulé de 2021 est de 381 823,59 € en fonctionnement (en tenant compte de l'excédent cumulé des années antérieures) et de - 97 133,24€ en investissement.

En prenant en compte les restes à réaliser, le résultat d'investissement s'élève à - 93 149,72€ (- 8016,48€ de reports en dépenses et 12 000,00€ de reports en recettes).

La section d'investissement du compte administratif 2021 est donc déficitaire.

Les principaux travaux terminés en investissement en 2021 sont :

- Rénovation d'une partie des locaux des ateliers (turbine, pisciculture, 1^{er} étage...) (location locaux)
- Aménagement et rénovation de la maison pour tous et centre de loisirs (amélioration restauration scolaire et location de locaux)
- Aménagement de la salle communale en particulier la cuisine (location de locaux et économie de dépenses de fonctionnement)
- Voirie (sécurité)
- Sécurité routière de l'école (passage piétons, panneaux...) (sécurité)
- Achat panneaux de signalisation routière (sécurité)
- Achat miroirs de voirie au centre de loisirs (sécurité) (sécurité)
- Barrière protection au stade (sécurité)
- Travaux forestiers
- Canisettes chiens et bancs (attractivité du village)
- Travaux école de Saint Germain le Châtelet (RPI dont économie de dépenses de fonctionnement)
- Dépenses imprévues

Monsieur le Maire, présent, ne participe pas aux débats et quitte la salle pour le vote du compte administratif.

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif de l'année 2021.

Affectation du résultat de l'année 2021

Le Conseil municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

| | |
|---|---|
| Dépenses d'investissement compte 001 : | 97 133,24 euros (résultat du solde d'exécution de la section d'investissement 2021) |
| Recettes d'investissement compte 1068 : | 93 149,72 euros (affectation de résultat en investissement) |
| Recettes de fonctionnement compte 002 : | 288 673,87 euros (report du résultat en fonctionnement) |

Lorsque la section d'investissement est déficitaire, il y a lieu d'avoir recours à la procédure dite « affectation du résultat ». Par délibération, il est décidé de combler ce déficit en affectant en recettes d'investissement le montant nécessaire à l'article : 1068 - excédents de fonctionnement capitalisé pour le budget primitif 2021. En effet, l'exercice 2021 a dégagé un besoin de financement de 93 149,72€ en investissement, qu'il est nécessaire de couvrir.

L'excédent de fonctionnement cumulé n'est pas «versé» intégralement en section d'investissement afin notamment de :

- Faire face à des imprévus de dépenses de fonctionnement
- Conserver une marge de manœuvre pour rembourser le capital annuel de la dette et obtenir de l'autofinancement

L'excédent de fonctionnement cumulé sera «versé» en section d'investissement partiellement chaque année et en fonction des travaux inscrits en section d'investissement.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Budget primitif de l'année 2022

Avant la présentation du budget primitif 2022, Jean Pierre Bringard remercie l'ensemble du conseil municipal pour cette première année de mandat. De nombreux projets évoqués lors de la présentation du CA 2021 ont été menés à bien. Le BP 2022 montre un niveau de travaux important d'une part pour continuer à améliorer l'attractivité du village et d'autre part pour permettre de faire financer nos travaux par des subventions tant que celles-ci existent.

Le budget communal est l'acte fondamental de la gestion municipale car il détermine chaque année l'ensemble des actions qui seront entreprises. Le budget communal est à la fois :

- Un acte de prévision : le budget constitue un programme financier évaluatif des recettes à encaisser et des dépenses à faire sur l'année
- Un acte d'autorisation : le budget est l'acte juridique par lequel le Maire est autorisé à engager les dépenses votées par le Conseil Municipal.

L'épargne brute est la différence entre les recettes (produits) réelles de fonctionnement (hors produits de cession d'immobilisation) et les dépenses réelles de fonctionnement. L'épargne brute est appelée autofinancement brut ou capacité d'autofinancement (CAF). Elle détermine la capacité de la commune à investir.

Dans les années à venir, cette épargne brute est amenée à diminuer du fait de la baisse des dotations et des recettes de bois . Afin de maintenir l'épargne brute pour continuer à investir, il sera donc nécessaire de limiter les dépenses de fonctionnement (notamment les charges générales) et de travailler sur l'augmentation des recettes (locations, ventes,...).

Les chapitres budgétaires «Produits des services» et «Autres recettes de fonctionnement» sont à augmenter progressivement chaque année. Les dépenses réelles de fonctionnement seront en 2022 encore à limiter mais ne pourront pas être diminuées. D'une part elles ont été diminuées entre 2015 et 2018 et d'autre part elles sont composées de plus de 70 % de dépenses non compressibles. Par conséquent des actions pour augmenter et trouver des recettes réelles de fonctionnement seront proposées en 2022 au Conseil Municipal par les commissions finances et développement économique en particulier le développement de l'offre locative et l'étude de nouveaux moyens «générateurs» de recettes financières.

Présentation du BP :

Le budget primitif 2022 de la commune est présenté par Stéphanie Jourdil conseillère municipale en charge des finances et Jean-Pierre Bringard, Maire d'Anjoutey.

Section de fonctionnement :

| DEPENSES | RECETTES |
|---|---|
| 351 225,01€ (dépenses prévisionnelles 2022) | 414 134,24€ (recettes prévisionnelles 2022) |
| 42 333,21€ (transfert section d'investissement) | 288 673,87€ (excédent reporté) |
| 393 558,22€ | 702 808,11€ |

Les principaux travaux prévisionnels en 2022 sont en fonctionnement :

- Décorations, fleurissement
- Nettoyage et aménagement floral du cimetière et autres lieux publics
- Nettoyage sentiers de randonnée
- Lutte contre la renouée du Japon
- Aménagement et entretien de lieux fleurissement
- Entretien de voiries
- Fauchage et coupe des branches des fossés (épareuse)
- Peinture signalisation au sol
- Réparation fissure du mur du préau
- Déshumidificateur cave mairie
- Porte cave école, chéneau école
- Peinture vert olive de transformateurs électriques, peintures sur jardinières en béton
- Logement communal
- Laine de verre grenier salle
- Nettoyage et réparation monument aux morts
- Peinture gîte
- Salle divers travaux
- Stade main courante
- Rondins bois ou bloc béton creux pour tenir massifs ex-pizzeria
- Décors hors Noël
- Décors Noël avec sapins
- Rebouchage trous chaussée et touvenant
- Bois rondins pour terrains de pétanque
- Panneaux d'information aux entrées du village
- Feuilles dépolies pour ateliers, cuisine et centre de loisirs
- Petits travaux au centre de loisirs
- Moteur fenêtre pizzeria (au cas où)
- Serrures vestiaire stade
- VMC salle (à nettoyer), peintures salle

- Dépenses imprévues

Le BP 2022 "propose" plus d'actions en 2022 sur les fêtes, cérémonies, manifestations, les décors, le développement du comité des fêtes, l'environnement.

Section d'investissement :

| DEPENSES | RECETTES |
|---|--|
| 240 118,40€ (dépenses prévisionnelles 2022) | 294 918,23€ (dont excédent de fonctionnement 2021) |
| 97 133,24€ (déficit 2021) | 42 333,41€ (transfert de la section de fonctionnement) |
| 337 251,64€ | 337 251,64€ |

Les principaux travaux prévisionnels en 2022 sont en investissement :

- Achat de terrains et de bois (augmentation du patrimoine communal)
- Environnement : lutte renouée, enrochement, fumoir, signalétique randonnées
- Ateliers locaux entreprises
- Photovoltaïque (1ère tranche)
- Cœur du village : diviser les locaux
- Gestion à distance chauffage salle - à faire seulement si subvention
- Radiateurs salle (3 radiateurs) - à faire seulement si subvention
- Régie de travaux : logement communal, massif...
- Logement communal électricité
- Local décors électricité
- Centre de loisirs : poutres
- Centre de loisirs : barrière escalier et serrures
- Centre de loisirs : électricité (éclairage vers place retournement)
- École : porte cave
- Travaux forestiers
- Équipements avec bénéfiques fête et marché de Noël
- Voirie - chemins communaux et/ou forestiers - création place de retournement forestier
- Maçonnerie ex pisciculture
- Électricité ex pisciculture
- Barres de fer fenêtre ex pisciculture
- Nettoyage avaloirs rue Etueffont
- Imprévus

Les travaux des années futures (2023 à 2026) sont indiqués dans un programme pluriannuel.

Si le Conseil Municipal souhaite maintenir un niveau élevé d'investissement tout le long du mandat, un recours à l'emprunt sera nécessaire.

En effet, l'excédent de fonctionnement ne suffira pas à couvrir un fort niveau d'investissement jusque 2025 (à raison de 180 000€ par an).

Le recours à l'emprunt pourrait être avantageux dès cette année, du fait des taux d'intérêt qui sont bas pour l'instant.

Il est donc proposé d'inscrire 100 000€ d'emprunt en recettes d'investissement (cela n'engage pas à signer un contrat d'emprunt).

La commune a l'obligation de présenter un budget primitif sincère et qui reprend les résultats du Compte Administratif 2021.

La section d'investissement est équilibrée en dépenses et en recettes, pour un montant de 337 251,64€ (l'équilibre s'effectue en recettes via un transfert depuis la section de fonctionnement).

La section de fonctionnement est présentée en suréquilibre, car les recettes sont supérieures aux dépenses. Cela est dû au fait que les recettes tiennent compte de l'excédent cumulé de 288 673,87€

Le Compte Administratif a montré un résultat de l'exercice 2021 s'élevant à 284 690,35€. Selon les dépenses et recettes prévisionnelles 2022, le résultat 2022 s'élèverait à 309 249,69€ (si tout se réalise).

Après délibération, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le budget primitif 2022 présenté ci-dessus.

Taux d'imposition des taxes directes locales 2022

Stéphanie Jourdil conseillère municipale en charge des finances et Jean-Pierre Bringard, Maire d'Anjouetey présentent la réforme de la taxe d'habitation qui engendre quelques changements pour la commune et qu'il convient d'expliquer dans un premier temps.

La suppression définitive de la taxe d'habitation sur les résidences principales sera effective en 2023. Or depuis 2018, elle baisse progressivement ; 80% des ménages ne la paient plus depuis 2020.

Pour compenser cette perte de ressources pour les communes, il a été transféré aux communes la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties, en prévoyant un mécanisme de correction tendant à assurer que le produit perçu en 2021 corresponde aux recettes de la taxe d'habitation perdues.

En contrepartie l'Etat va transmettre une fraction de TVA aux départements afin de compenser la perte de recettes induite par ce transfert de taxe foncière.

Pour la commune d'Anjoutey, en chiffres :

| | 2020 | 2021 |
|------------------------------|--------|---|
| Taxe d'habitation | 11,50% | L'article 16 de la loi de finance pour 2020 reconduit jusqu'en 2022 le taux de la TH appliqués en 2019. L'abandon de la TH sur les résidences principales sera achevé en 2023 |
| Taxe sur le foncier bâti | 13,78% | 30,50% (somme de la taxe communale 13,78% + part départementale 16,72% en 2020) |
| Taxe sur le foncier non bâti | 40,79% | 40,79% |

Monsieur le Maire précise que pour les ménages, il n'y a pas d'augmentation de la taxe foncière, le taux reste le même (30,50%) ; c'est uniquement la répartition de cette taxe qui évolue, et qui sera dorénavant entièrement versée à la commune, en compensation de la suppression de la taxe d'habitation.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter pour 2022 les taux suivants, taux qui ne seront pas augmentés par rapport à l'année précédente.

| | |
|------------------------------|--------|
| Taxe sur le foncier bâti | 30,50% |
| Taxe sur le foncier non bâti | 40,79% |

Il est voté à l'unanimité de ne pas appliquer d'augmentation aux taux d'imposition.

Questions diverses

Madame Catherine Cuenot rappelle à l'assemblée le planning élections présidentielles et précise que tous les créneaux sont remplis. L'appel aux anjoutinois et anjoutinoise a fonctionné.

Avancement des travaux

M Arnaud Doyen prend la parole et indique que les travaux sur le site de l'ex piscicultures sont arrêtés et reprendront en Août. Concernant le chemin pédestre celui ci a été finalisé et ouvert de bout en bout. Le pont reste cependant à sécuriser,

- communication journal – Aucun sujet particulier n'est transmis pas les élus. Des points seront préparés et communiqués par M le Maire à Madame Emmanuelle Vergon Tripard,

Les points ayant été épuisés Monsieur le Maire clôture la séance à 22h45.